

Puits

Les nouvelles



CONTE DE NOËL

A la manière de La Fontaine...

Certain païen chez lui installait
une crèche,

Ces crèches de Noël qui
plaisent aux enfants,

Le païen s'en jurait de bons et
vrais moments,

A défaut de se rendre au
prêche.

Et c'était des achats de
cadeaux désirés,

De sapin éclairé, de gâteaux
tous dorés,

Jamais cette fête à cent lieues,

N'est aussi réussie ou même
préparée,

Sans que pour tout dire il
adore Dieu,

Mais plutôt la course folle de
ce monde égaré.

Que la calamité lui tombe sur
le col,

Tout autant que chacun, il en
souffre sa part,

A n'y rien comprendre, il en a
ras le bol,

Mais reste de marbre, tant il
est goguenard.

A la fin, cependant, il se dit que
Noël

Rappelle la venue du Prince de
la Paix :

Il doit se réjouir d'un Sauveur
si réel,

Pourquoi ne pas, non plus, le
louer, le chanter.

Réunion du 17 décembre 2021

Présents : Benoît de Valous, Eric Garcia, Caroline Williams, Gérard Chauve, Jérôme de Valous, Emma Tobiet-Soulat, Aurélie Briollais, Claire Chtibi, Florent Romanel, Marc Thiry

Excusé: -

www.puits.info/Conseil

Le conseil arrête:

- la liste des bénéficiaires de la prime activité jeune à 9
- la liste des candidats pour la commande groupée d'entretien des assainissements à 15

Suite à un problème dans l'armoire électrique de l'Eglise le conseil décide de faire faire le remplacement des relais défectueux.

Le conseil est informé de la mise en arrêt maladie de notre secrétaire de mairie Nadia Juillet Labeaune.

Après examen de devis pour l'abattage d'arbres secs et divers autres arbres et arbustes au 13 rue du Porche, et enfin pour l'entretien du verger, le conseil retient les propositions des Ets Marot.

Faisant suite à la réunion de terrain avec l'ONF le conseil arrête le programme de la parcelle 12:

- Hiver 2021-2022 martelage de la parcelle (Cloisonnements, détournage des têtes des chênes/hêtres)
- Avril 2022 mise en vente en Bloc et sur Pied de la parcelle
- 2022-2023 exploitations de la parcelle
- Fin 2023 martelage d'une bande sur deux en coupe rase
- Hiver 2023-2024 exploitation en bois façonné
- Hiver 2024-2025 plantation des bandes (chêne sessile, érable plane et un Pin)

Le conseil valide les points qui seront abordés lors de la réunion publique consacrée à l'utilisation de l'eau de pluie.

Réglementation:

- Usage domestique et non alimentaire
- Eau des toits hors d'accès
- Sans plomb ni amiante
- Pas d'eau de ruissellement au sol
- Stockage fermé en sous sol
- A l'abris de la lumière
- Signalisation des robinets
- Robinets condamnables
- Deux réseaux distincts
(ou installation d'anti-retours)
- Entretien nettoyage régulier

Le conseil municipal examine, amende et valide le texte de la convention qui sera soumise aux personnes intéressées par cette opération.

J. de Valous expose au conseil la liste du matériel qui sera proposé: en plus de la pompe, tous les raccords, canalisations, crépine et filtres. Toutes choses nécessaires à une bonne installation.

Réunion du 25 mars 2022

Présents : Benoît de Valous, Eric Garcia, Gérard Chauve Jérôme de Valous, Emma Tobiet-Soulat, Aurélie Briollais, Claire Chtibi, Florent Romanel, Marc Thiry
Excusée et représentée : Caroline Williams.
www.puits.info/Conseil

Concernant l'opération pompes 17 conventions sont signées, et à cette date 12 équipements sont retirés.

Le conseil entend:

- le compte rendu concernant le Sivos donné par C. Chtibi.
- le compte rendu a propos du syndicat d'eau donné par G. Chauve: les travaux de raccordement à une nouvelle source sont commencés. Un réservoir, puis la pose des canalisations pour une mise en service espérée en Juillet.

Le conseil examine les travaux proposés par l'ONF, une partie est jugée inutile, sera retenu le dégageage manuel de feuillus dans la parcelle 3b.

Pour le 14 juillet, après les périodes de restrictions, le conseil décide de revenir aux manifestations habituelles. Le tir des feux d'artifices seront complétés par un bouquet final.

Le maire rappelle les grands principes des budgets communaux.

Le conseil:

- examine et vote le compte administratif 2021
- examine et adopte le compte de gestion 2021:

COMPTE DE GESTION				
RÉSULTAT BUDGÉTAIRE 2021				
	Fonctionnement		Investissement	
Budget Principal	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Titres émis		315 308,32		175 919,86
Mandats émis	120 278,56		139 335,15	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat Budget Principal	195 029,76	195 029,76	36 584,71	36 584,71
Résultat 2021 : 231 614,47 Clôture 2020 : 607 975,77 Affecté à investissement 2021 : 91 170,78 Clôture 2021 : 748 419,46				

Pour le budget 2022 il convient de voter les taxes et le conseil décide de les maintenir sans augmentation:

Taxes	Taux 2022
Taxe foncière sur le bâti	25,43 %
Taxe foncière sur le non bâti	20,95 %
Cotisation foncière des entreprises	15,43 %

Réunion du 1er avril 2022

Présents : Benoît de Valous, Caroline Williams Gérard Chauve, Jérôme de Valous, Emma Tobiet-Soulat, Claire Chtibi, Marc Thiry
Excusés et représentés : Florent Romanel, Aurélie Briollais, Eric Garcia.
www.puits.info/Conseil

Le conseil examine les devis d'électricité pour des travaux de mise à niveau, en vue d'obtenir un certificat de fonctionnalité pour la maison communale. Le conseil retient le devis des Ets Guedes.

Le conseil retient la proposition d'Auré'Nov pour des travaux d'entretien dans la sacristie.

Après en avoir délibéré le conseil vote le budget principal 2022 s'établissant comme suit:

EQUILIBRE GLOBAL DU BUDGET 2022

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat antérieur		658 005,53		89 874,00
Proposition 2022	212 248,93	189 102,47	315 000,00	24 840,00
Opération d'ordre de section à sectic	200 286,00			200 286,00
Totaux	412 534,93	847 108,00	315 000,00	315 000,00
Résultat		434 573,07		0,00
Excédent: 434 573,07				



Réunion du 30 mai 2022

Présents : Benoît de Valous, Eric Garcia, Caroline Williams, Jérôme de Valous, Emma Tobiet-Soulat, Claire Chtibi, Aurélie Briollais, Florent Romanel.

Excusés et représentés : Gérard Chauve, Marc Thiry.

www.puits.info/Conseil

Le conseil après avoir examiné les devis pour des travaux d'entretien du mobilier de l'Eglise retient ceux des Ets Rossi. Ces deniers devis paraissant bien plus adaptés aux besoins que ceux étudiés précédemment.

Le conseil prend connaissance du programme du 14 juillet présenté par la commission des fêtes. Ce programme prévoit une participation de l'association « comité des fêtes de Puits ».

Après en avoir débattu et fixé quelques points, le conseil donne son accord.

Le maire expose que le conseil doit rendre son avis dans le cadre de l'enquête publique liée au projet de méthanisation de Cerilly porté par SECALIA.

Le conseil note dans sa réponse:

- un bilan énergétique et une réduction des émissions de gaz à effet de serre très mitigés.
- un bilan économique rendu viable uniquement par un prix de rachat du gaz imposé sans rapport avec celui du gaz naturel.
- un effet très faible sur l'augmentation de l'offre d'emploi de la région au regard de l'impact global du projet.
- un accroissement du trafic PL extrêmement important sur des itinéraires peu précisés. Au vu de la localisation des plateformes décentralisées, ces itinéraires comportent obligatoirement des routes secondaires impropres à un usage intensif avec des tonnages importants.
- A l'heure ou pointe une légitime inquiétude de la disponibilité de denrées agricoles pour nourrir la population mondiale, il apparaît peu opportun de détourner des surfaces agricoles de leur vocation nourricière !

Compte tenu de l'ensemble de ces points, le conseil émet un avis défavorable.

Pour terminer, le conseil remarque qu'à ce jour les plateformes décentralisées sont en cours de construction et pour certaines déjà remplies de matières destinées au futur méthaniseur.

Il se pose donc une question légitime sur l'utilité de cette enquête publique et la nécessité que le conseil rende un avis après l'étude chronophage d'un dossier complexe et volumineux.

En effet l'avancement des travaux des plate-formes et un début d'utilisation laissent la désagréable impression que les conclusions de cette enquête sont connues d'avance par le pétitionnaire.

Réunion du 25 Juillet 2022

La commission d'appel d'offre ouvre les plis reçus pour les travaux de voirie. Après examen et application du barème de notation prévu au marché, l'entreprise Colas ayant la meilleure note est retenue.

La carte, page suivante, permet de découvrir le détail des voies départementales, communales ainsi que les chemins ruraux et / ou privés sur la partie agglomération de Puits.

Réunion du 23 Novembre 2022

Présents : Benoît de Valous, Eric Garcia, Caroline Williams, Jérôme de Valous, Emma Tobiet-Soulat, Claire Chtibi, Florent Romanel, Gérard Chauve
 Excusés et représentés: Aurélie Briollais, Marc Thiry.
www.puits.info/Conseil

Le Conseil arrête le rôle d'affouage avec 17 inscrits pour l'hiver 2022-2023.

Le Conseil prend la délibération nécessaire pour l'agrandissement du cimetière sur l'intégralité de la parcelle ZR 003 d'une surface de 0 ha 10a 64 ca.

Un travail d'intégration au logiciel de gestion du cimetière des actes de concession, des emplacements, et du recensement sera entrepris dès que possible par les conseillers responsables du cimetière.

Pour répondre à la demande de l'état un plan du temps de travail des employés de la commune sera soumis au centre de gestion. Une fois approuvé par ce dernier, il fera l'objet d'une délibération.

Le maire donne différentes informations sur la gestion communale et les perspectives à venir pour le secrétariat de Mairie.

Un bilan de l'opération pompe est présenté:

17 équipements mis en place dont:

- 3 pour un point d'eau extérieur
- 5 pour un point d'eau extérieur et les Wc
- 12 pour un point d'eau extérieur, les Wc et un lave-linge

Les derniers financements seront mandatés pour le 16 décembre.

Le conseil est informé que les trois statues classées de l'Eglise ont été recensées à l'initiative du ministère de la Culture.



Saint Evêque et martyr (?)
 Bois : taillé, peint (polychrome)
 Limite 13e siècle & 14e siècle
 Classement du 25-01-1993



Piéta (Vierge de Pitié)
 Calcaire : peint (polychrome)
 4e quart du 15e siècle
 Classement du 30-10-1943



Sainte Reine (?)
 Calcaire : peint (polychrome)
 17e siècle
 Classement du 25-01-1993



Réalisation des enrobés chemin dit de Coulmier
Et chemins des pierres taillées.
Avec la participation du Conseil Départemental de
la Côte-d'Or à hauteur de 30%



Cérémonie de naturalisation de Marie-Laurette Thiry
A la sous-préfecture de Montbard
Sous la présidence de Mme la Sous-Préfète,
Et en présence du Maire de Puits.



Syndicat d'eau : inauguration de la nouvelle station de

Informations pratiques

*Mairie de Puits rue du Porche 21400 Puits
+33 3 80 93 14 92 - mairie@puits.info - www.puits.info
Permanence le jeudi en fin d'après midi
en attendant le retour de Nadia Juillet Labeaune*

*Détail des travaux du conseil consultable sur le site
Chaque Keynote proposé est identique à celui projeté en réunion*

*Ramassage des OM tous les mardi
Recyclables: mardi des semaines impaires*

*Salle des fêtes:
Calendrier des locations consultable sur le site
information & réservation auprès du secrétariat*



*Le conseil municipal vous souhaite
un joyeux Noël
et une très bonne année 2023*



LES CONSEILS « ÉNERGIE » DU SICECO

LES DÉLESTAGES, DE QUOI S'AGIT-IL ?

Lorsqu'il existe un risque de déséquilibre entre l'offre et la demande en électricité, RTE (Réseau Transport Électricité), qui est le garant de l'équilibre « offre-demande », en coordination avec les pouvoirs publics, peut recourir à des délestages c'est-à-dire des coupures temporaires dans une zone géographique précise pour une partie des clients, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h. Le recours à ce dispositif de coupures temporaires permet d'éviter une situation plus grave de panne généralisée du système électrique français autrement dit permet d'éviter un « black-out ».

Le mot du Maire

L'engagement résolu et la compétence des personnels du secteur électrique permettront certainement que les délestages soient réduits au maximum.

Cependant si nous en sommes là, c'est le résultat d'une politique énergétique désastreuse tenue depuis près de trente ans. Politique uniquement guidée par des combines électoralistes!

Mise en avant d'énergies renouvelables ingérables, désintérêt pour la filière nucléaire qui nous garantissait un large excédent de production électrique.

Perte de compétence pour l'entretien et abandon il y a des années des futurs centrales à neutrons rapides capables de consommer les déchets des autres centrales.

Technologies maîtrisées par la France avec plus de vingt ans d'avance. Autant d'avantages perdus par des politiques sans vision du bien commun...

SICECO, TERRITOIRE D'ÉNERGIE CÔTE-D'OR ET ENEDIS

En France, les communes sont propriétaires des réseaux de distribution d'électricité. À l'échelle départementale, afin d'offrir une qualité de service identique à tous les usagers, les communes se regroupent au sein de syndicats d'énergies, encore appelés Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE).

En Côte-d'Or, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, gère cette compétence pour l'ensemble des communes du territoire (sauf Dijon Métropole).

Chargé d'aménager, de sécuriser et d'adapter les réseaux électriques aux besoins des usagers, le SICECO en a confié l'exploitation au concessionnaire Enedis dans le cadre du contrat de concession. Le SICECO veille, d'ailleurs, au respect des obligations des deux parties. Ce système permet de maintenir un service public de distribution d'énergie performant et de garantir l'égalité d'accès aux réseaux pour tous.

LE DÉLESTAGE, UNE SITUATION DE DERNIER RECOURS

La mise en œuvre des délestages est une décision de dernier recours. Avant cette ultime étape, de nombreuses actions sont possibles afin de l'éviter :

- **Appel à la sobriété** : « je baisse, je décale, j'éteins ».
- **Appel aux écocestes citoyens** : un outil central d'informations, « météo de l'électricité » : le site www.monecowatt.fr, mis en œuvre par RTE alertera les consommateurs par un signal orange ou rouge lorsque la consommation d'électricité sera trop élevée pour promouvoir des « écocestes » et éviter les coupures temporaires (écocestes disponibles sur le site www.monecowatt.fr/ecocgestes)
- **Recours aux services contractualisés d'interruptibilité (effacement)** de certains gros clients qui sont en mesure de couper leur consommation en moins de cinq secondes. Ensemble, ils peuvent diminuer les besoins jusqu'à environ 1 200 MW instantanément.
- **Baisse de la tension (- 5 %) sur le réseau de distribution de l'électricité** entraînant une baisse de l'efficacité et du rendement de certains appareils électriques mais sans couper l'usage. Cette action est très faiblement ressentie par les particuliers.

COMMENT SAVOIR OÙ SERONT LES COUPURES ?

Le site internet Enedis, le portail Colloc et la page Facebook d'Enedis intégreront une bannière pointant vers le site internet dédié géré par RTE : www.monecowatt.fr.

Enedis met aussi à disposition des informations sur le site www.coupures-temporaires.enedis.fr, accessible uniquement via monecowatt.fr.

L'application « Enedis à mes côtés », reliée au site Monecowatt.fr, permettra à chaque client de savoir s'il est concerné par les coupures.

Des messages enregistrés seront également diffusés à l'intention des clients appelant les centres d'appels dépannage ou les accueils distributeurs.

Info +

Certains clients, dit « prioritaires » ne sont pas concernés par les délestages. Leur liste est définie au niveau départemental par les préfetures conformément à l'arrêté du 5 juillet 1990. Ces clients peuvent être des hôpitaux, des installations industrielles indispensables à la défense ou à la sécurité nationale. Pour des raisons de confidentialité et de sécurité, le nom des clients inscrits sur ces prioritaires ne sont pas communicables. Les clients dits « PHRV » (Patient à Haut Risque Vital) peuvent être coupés mais bénéficient d'une information régulière et privilégiée en amont des coupures :

- Appel par Enedis depuis septembre, pour vérifier leurs coordonnées (envoi de courrier si non réponse à l'appel)
- En cas de risque de coupures temporaires à J-3, envoi de sms, mail, appels téléphoniques par Enedis pour s'assurer que le PHRV a l'information et qu'il pourra prendre ses dispositions en cas de coupures. Puis sms la veille s'il est dans les zones concernées par les coupures. En cas de non réponse, passage à domicile en dernier recours pour prévenir de la coupure

Le service public des énergies en Côte-d'Or

www.siceco.fr

www.enedis.fr

